



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 98 e) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de juillet 2015 à juin 2016.

Durant cette période, le Centre régional a mené plus de 60 activités d'assistance technique, juridique et politique pour aider, à leur demande, les États d'Amérique latine et des Caraïbes à appliquer les instruments internationaux relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive.

Pour contribuer à l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (Programme d'action sur les armes légères) et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (Instrument international de traçage), le Centre régional a dispensé une formation technique au marquage, au traçage, à la gestion des arsenaux et à la destruction d'armes légères et de petit calibre à plus de 550 fonctionnaires des administrations territoriales des États Membres. Grâce à des actions de mobilisation locale et à des mesures d'assistance technique, il a sensibilisé le public et plusieurs entreprises de sécurité privées au contrôle des armes légères et à la prévention de la violence armée. Il a également formé 120 fonctionnaires d'Amérique centrale et du Sud à l'application du Traité sur le commerce des armes.

* A/71/50.



Au cours de la période considérée, le Centre régional a prêté une assistance législative, politique et au développement des capacités à plus de 150 autorités nationales des Caraïbes en vue de renforcer l'application la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs auprès d'acteurs non étatiques. En outre, il a aidé trois États des Caraïbe à prévenir la prolifération de ces armes, pour mieux assurer la sécurité portuaire et maritime.

Le Secrétaire général remercie les États Membres et les partenaires qui ont soutenu les opérations et les programmes du Centre régional par leurs contributions en espèces et en nature et appelle ceux qui le peuvent à verser des contributions volontaires à celui-ci pour lui permettre de continuer de mener ses activités en réponse aux demandes croissantes d'assistance et de coopération qu'il reçoit de la part des États de la région.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/63, l'Assemblée générale a réaffirmé son ferme attachement au rôle que joue le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour ce qui est de promouvoir dans ses pays Membres la paix, le désarmement, la stabilité et le développement, et a engagé le Centre à continuer d'élaborer, dans tous les pays de la région, des programmes dans les domaines importants que sont la paix, le désarmement et le développement et à appuyer, à leur demande et conformément à son mandat, les États Membres dans les initiatives qu'ils prennent aux niveaux régional et sous-régional.

2. Elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et onzième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande, reprend les principales activités menées par le Centre régional de juillet 2015 à juin 2016. On trouvera en annexe l'état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional pour 2015.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional, dont le siège est à Lima, a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Il a pour mandat de fournir aux États Membres de la région, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les efforts qu'ils font en vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social.

III. Principaux domaines d'activité

4. Le Centre a entrepris plus de 60 activités d'assistance technique, juridique et politique pour aider les États de la région à appliquer les instruments internationaux relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération et à respecter les règles et normes internationales dans ces domaines.

5. Il a continué de dispenser son programme de formation et de renforcement des capacités spécialisé à l'intention des spécialistes du secteur de la sécurité nationale sur la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre. Par ce programme de formation, le Centre régional a prêté une assistance technique à des États d'Amérique latine lors de la destruction de plus de 2 000 armes confisquées et du marquage de plus de 1 400 armes légères et de petit calibre. Il a formé plus de 100 employés d'entreprises de sécurité privées au contrôle des armes légères et contribué à l'amélioration du traçage des armes de petit calibre illicites en assurant la formation de 75 experts en balistique et spécialistes de laboratoire dans les États Membres de la région. En outre, le Centre régional a dispensé des formations au personnel de plus de 120 autorités nationales de la région pour aider les États de la région à appliquer le Traité sur le commerce des armes.

6. Le Centre régional a publié et diffusé la deuxième édition de son étude sur les conséquences des balles perdues et sensibilisé plus d'un millier de personnes à la dangerosité des armes légères et de petit calibre et des explosifs.

7. Le Centre régional a aidé les États de la région à appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne la législation nationale, la sécurité des frontières maritimes, la lutte contre le financement de la prolifération et les plans d'action nationaux.

8. Conformément à la résolution 65/69 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, le Centre régional a continué à encourager les femmes à participer aux initiatives prises dans ces domaines. Au total, 29% des participants à ses activités étaient des femmes, plus que durant la période précédente.

9. À la suite de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Centre régional entend adapter ses activités pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier celle des éléments pertinents de l'objectif n° 16.

A. Programme de sécurité publique

1. Promotion de la coexistence pacifique au niveau local

10. Dans le cadre d'un projet interorganisations de 3 ans mené par l'équipe de pays des Nations Unies en poste au Pérou dans le but d'y promouvoir la coexistence pacifique par l'amélioration de la sécurité humaine et de la résilience des populations, le Centre régional a contribué au renforcement des capacités locales de lutte contre le trafic d'armes. Il a donné des conseils concernant le contrôle des armes légères et la réduction de la violence armée et stimulé la coordination entre autorités locales et municipales pour résoudre ces problèmes. Le projet, financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, est un exemple d'application du principe d'Unité d'action.

11. Dans ce cadre, le Centre régional a prêté une assistance technique à l'organisme péruvien de réglementation des services de sécurité, des armes à feu, des munitions et des explosifs à usage civil lors de la destruction de plus de 2 000 armes légères et de petit calibre confisquées par la police nationale à Trujillo en septembre 2015.

12. En novembre 2015, il a appuyé la campagne de promotion de l'utilisation responsable des pièces pyrotechniques et de sensibilisation à la prévention des accidents menée à Trujillo par l'organisme national de réglementation, qui a rassemblé plus de 1000 participants, dont 400 femmes, lors de représentations théâtrales scolaires originales et de parades de jeunes volontaires.

13. Le Centre régional a organisé à Trujillo, en février 2016, un séminaire à l'intention de 80 représentants de collectivités, de bureaux et de services de police locaux pour débattre des politiques de sécurité publique, et en particulier des pratiques optimales contre la violence armée. Les options politiques et les pratiques exemplaires étaient présentées aux autorités locales pour les amener à prévoir des mesures destinées à prévenir et à réduire la violence armée.

14. En outre, le Centre régional a partagé son savoir-faire en matière de réduction de la violence armée et de contrôle des armes légères et des munitions à plus de 100 représentants de collectivités et d'autorités locales, d'institutions chargées de la justice et de la sécurité, et d'organisations de la société civile.

15. En mai 2016, à l'occasion de la Semaine mondiale d'action contre la violence armée, le Centre régional a lancé sa deuxième étude sur les incidents impliquant des balles perdues signalés par les médias d'Amérique latine et des Caraïbes en 2014 et 2015. Cette étude a été une source d'informations supplémentaires quant aux conséquences des balles perdues et au rôle que peuvent jouer les mesures de contrôle des armes légères et dans la prévention de ce type d'accident. Elle a montré que les balles perdues touchaient les femmes et les jeunes de manière disproportionnée.

2. Gestion des stocks d'armes et marquage des armes légères et de petit calibre détenues par des entreprises de sécurité privées

16. Dans un contexte de privatisation grandissante de la sécurité en Amérique latine et aux Caraïbes, le Centre régional a continué de mener à bien, en collaboration avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, son projet de renforcement de la capacité des gouvernements des États Membres de contrôler les armes légères et de petit calibre appartenant à des entreprises de sécurité privées et d'encourager la bonne gouvernance dans ce secteur. Ce programme permet de stimuler l'application des normes internationales sur le contrôle des armes légères, des Directives techniques internationales sur les munitions et du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées.

17. Le Centre régional et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées ont fait le point, à l'échelon régional, sur la privatisation de la sécurité, les codes de conduite et les mesures de contrôle des armes légères en vue de dégager une interprétation commune des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans ce domaine par les États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes. Cet état des lieux est un instrument utile pour les États Membres pour assurer une bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme dans le secteur de la sécurité privée.

18. Dans le cadre de ce projet, le Centre régional a organisé des ateliers à l'intention de plus de 100 autorités nationales et des dirigeants de 12 entreprises de sécurité privées en El Salvador et au Pérou. Ces ateliers portaient sur le rôle que jouent l'échange de pratiques exemplaires et les normes internationales pour un degré suffisant de sécurité physique et de gestion des stocks en ce qui concerne les armes légères et de petit calibre. Ils ont été suivis d'un appui technique axé sur l'amélioration des arsenaux.

19. En outre, le Centre régional a contribué au marquage d'environ 1 400 armes appartenant à des entreprises de sécurité privées en El Salvador et au Pérou, en vue de renforcer la capacité des autorités nationales d'assurer l'efficacité du contrôle des armes légères et de faciliter le traçage des armes perdues ou volées.

3. Amélioration des capacités de traçage des armes légères et de petit calibre

20. Plusieurs États des Caraïbes ont demandé l'assistance du Centre régional afin de consolider leur laboratoire national d'études balistiques pour lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre et de munitions et contribuer à l'application de l'Instrument international de traçage et du Programme d'action sur les armes légères. Le programme du Centre vise à évaluer les capacités et besoins des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Guyana, de la Jamaïque, de la République

dominicaine, de Saint-Kitts-et-Nevis et de la Trinité-et-Tobago, à leur dispenser une formation technique, à leur fournir du matériel et à y mettre en place des procédures opérationnelles permanentes.

21. Huit évaluations des capacités nationales d'expertise balistique ont été menées à bien, ce qui a contribué à l'élaboration de huit plans d'action nationaux. Afin d'aider les États des Caraïbes à exécuter les plans d'action, le Centre régional a organisé des séminaires et des cours de formation pour plus de 260 participants, renforçant ainsi les procédures nationales régissant le traçage des armes légères et de petit calibre faisant l'objet d'un trafic et la poursuite des trafiquants.

B. Aide à la mise en œuvre d'instruments multilatéraux relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive

1. Traité sur le commerce des armes

22. Le Centre régional a continué de renforcer les capacités grâce à son cours sur l'application du Traité sur le commerce des armes. Il a dispensé trois cours de formation à 70 fonctionnaires nationaux responsables des importations et des exportations d'armes au Guatemala, au Panama et en Uruguay. Ces cours visaient à aider les États de la région à établir des listes de contrôle nationales standard, à évaluer et à contrer les risques de trafic et de détournement d'armes classiques et à proposer un modèle normalisé de certificat d'utilisateur final.

23. Le Centre régional a également organisé en El Salvador, en décembre 2015, et au Costa Rica, en mai 2016, des tables rondes auxquelles ont participé au total 50 fonctionnaires d'autorités nationales chargés du contrôle du commerce des armes. Lors de ces tables rondes, des directives ont été données en vue de la création, dans chacun des deux pays, d'une autorité nationale chargée du contrôle du commerce des armes en application des dispositions du Traité sur le commerce des armes, et les normes et pratiques de référence internationales ont été rappelées.

2. Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité

24. Le Centre régional a aidé plusieurs États des Caraïbes qui lui en avaient fait la demande – à savoir, le Belize, la Jamaïque, la République dominicaine et la Trinité-et-Tobago – à appliquer la résolution 1540 du Conseil de sécurité. Il a notamment prêté une assistance juridique et technique aux autorités de ces États en vue de mettre à jour leur législation et de définir des priorités nationales pour l'application de la résolution. Les mesures envisagées visaient à renforcer les compétences du personnel du secteur de la sécurité au sujet des articles à double usage en rapport avec des armes de destruction massive et à intervenir en cas d'incident lié à des armes de destruction massive dans un port de mer.

25. Le Centre régional a prêté au Belize, à la République dominicaine et à la Trinité-et-Tobago une assistance technique pour l'élaboration d'un plan d'action et d'un rapport concernant la mise en œuvre de la résolution.

26. Le Centre régional a également aidé la République dominicaine à rédiger une nouvelle loi réprimant la prolifération des armes de destruction massive et renforçant l'application de la résolution. Il a organisé des ateliers rédactionnels et mené des consultations en présence d'experts nationaux des armes de destruction massive et de membres du comité spécial multisectoriel national.

27. À la demande de la Trinité-et-Tobago, le Centre régional a mis au point des directives en vue de l'adoption de mesures de lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Il a ensuite présenté ces directives à 30 membres du personnel d'autorités nationales lors d'un séminaire organisé en juin 2016.

28. En collaboration avec l'Organisation maritime internationale, le Centre régional a organisé trois simulations théoriques et techniques consacrées à la gestion des risques dans le domaine maritime, en août 2015 à Trinité-et-Tobago, en décembre 2015 au Belize et en juin 2016 en Jamaïque, avec la participation de plus de 50 fonctionnaires nationaux. Les trois États bénéficiaires ont placé la formation à la gestion des risques et des crises ainsi que l'élaboration des protocoles et des plans d'urgence au rang des priorités dans le domaine de la sécurité maritime et de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

29. Grâce au concours financier du Canada, le Centre régional aide désormais cinq pays supplémentaires à appliquer la résolution, à savoir : Antigua-et-Barbuda, la Grenade, le Guyana, le Pérou et le Suriname. Il entend s'employer à consolider la législation de ces pays en leur prêtant une assistance d'ordre juridique dans le domaine des armes de destruction massive et en les aidant à améliorer leurs mesures de contrôle des exportations et de sécurité des frontières.

IV. Effectifs, finances et administration

A. Finances

30. En application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre régional a été créé sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires versées par les États Membres et les organisations intéressées à financer ses activités de base et ses programmes. En 2015, des contributions volontaires d'un montant de 4 277 835 dollars ont été versées au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional. Le Centre régional a en outre reçu 148 479,69 dollars alloués par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, avec l'appui du département de La Libertad (Pérou). Le Secrétaire général remercie les bailleurs de fonds qui continuent d'apporter un appui financier au Centre, en particulier les Gouvernements allemand, canadien et américain. Ces contributions ont permis au Centre de continuer à apporter une assistance aux États Membres de la région qui en avaient fait la demande.

31. Le Secrétaire général remercie également les Gouvernements espagnol, guyanien, mexicain et péruvien d'avoir participé au financement des activités du Centre régional. Il continue à inviter les États d'Amérique latine et des Caraïbes à apporter des contributions en espèces et en nature au Centre régional, et à manifester ainsi sans ambiguïté l'importance que les États Membres attachent aux services spécialisés et à l'assistance technique fournis par lui.

32. Le Centre régional a coopéré de façon étroite avec ses partenaires, tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation panaméricaine de la santé, le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004), la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États

américains, l'Organisation maritime internationale, l'Office de réglementation de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs des États-Unis, le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et le Bureau d'enquête fédéral des États-Unis. Ces partenaires lui ont fait don de contributions en nature et en espèces qui l'ont considérablement aidé à mener ses activités.

33. Le Secrétaire général tient à remercier tous les États et partenaires des contributions et de l'aide généreuses qu'ils ont apportées au Centre régional et les encourage à poursuivre leur soutien afin de permettre à ce dernier de continuer à prêter une assistance technique et au renforcement des capacités aux États Membres de la région qui en font la demande, conformément à son mandat. On trouvera en annexe au présent rapport l'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional pour 2015.

B. Effectifs et administration

34. Au cours de la période considérée, le Centre régional a recruté du personnel d'appui et du personnel administratif supplémentaire pour mener à bien ses programmes de sécurité publique, de non-prolifération et de maîtrise des armements. En particulier, un conseiller pour les questions de sécurité régionale stationné dans les Caraïbes organisera l'assistance à la sous-région dans le domaine des armes de petit calibre et un juriste international fera de même en ce qui concerne l'application des instruments relatifs aux armes de destruction massive, notamment la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Le Centre régional a recruté deux Volontaires des Nations Unies, poursuivant ainsi sa coopération avec les VNU.

35. Le Centre régional a en outre commencé à exécuter son plan stratégique 2016-2018, notamment en élargissant son portefeuille de dons à de nouveaux projets et en nouant de nouveaux partenariats régionaux et internationaux.

V. Conclusion

36. Durant la période considérée, le Centre régional a entrepris plus de 60 activités de fond pour aider les États à appliquer le Programme d'action sur les armes légères, l'Instrument international de traçage, le Traité sur le commerce des armes et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

37. Le Centre régional a continué d'accroître l'assistance technique qu'il apporte dans des domaines tels que le traçage et la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre et des munitions et l'amélioration de la sécurité physique et de la gestion des arsenaux. Il a également continué d'aider les États à renforcer leurs cadres nationaux de contrôle des importations et des exportations d'armes classiques et d'articles à double usage. Il a en outre appuyé les États dans leur lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, en leur prêtant une assistance juridique et en organisant des formations, notamment en matière de sécurité portuaire et maritime.

38. Le Centre régional a mis en avant le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements en s'assurant de la participation d'au moins un certain nombre de femmes à chacune de ses manifestations, ce qui a

permis à environ 640 femmes de recevoir une assistance pratique durant la période considérée.

39. Le Secrétaire général invite une nouvelle fois les États Membres et les autres partenaires qui sont en mesure de le faire à accorder au Centre les contributions en espèces ou en nature – y compris les contributions financières directes, dans le cas des États d'Amérique latine et des Caraïbes – dont il a besoin pour continuer à remplir au mieux son mandat et à répondre aux besoins des États Membres de la région. Le Secrétaire général invite également les États à continuer à tirer pleinement parti des services spécialisés et de l'expérience du Centre dans le cadre de l'action qu'ils mènent ensemble en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans la région.

Annexe

États financiers du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2015

(En dollars des États-Unis)

Réserves et solde du Fonds au 1^{er} janvier 2015	2 191 478
Ajustement sur période antérieure	(941 408) ^a
Excédent/(déficit) cumulé	1 250 070
Produit	
Contributions volontaires	4 277 835 ^b
Produit des placements	9 576
Autres produits d'opérations avec contrepartie directe	2 043
Total des produits	4 289 454
Charges	
Frais de fonctionnement	1 623 713
Amortissement	511
Total (charges)	1 624 224
Excédent/(déficit)	2 665 230
Excédent cumulé	3 915 300^c

^a Correspond à la contribution de 153 611 dollars versée en 2015 par l'Allemagne.

^b Les contributions volontaires reçues durant la période considérée ont été versées par l'Allemagne (735 499 dollars), le Canada (1 133 550 dollars), l'Espagne (22 119 dollars), les États-Unis d'Amérique (2 355 636 dollars), le Guyana (1 031 dollars), le Mexique (5 000 dollars) et le Pérou (25 000 dollars).

^c Correspond à l'excédent cumulé au 1^{er} janvier 2015, après ajout des produits reçus et déduction des charges courues pendant l'année.